



## Sfr probleme de rib et de prelevement

Par **azerty12345**, le **06/06/2010** à **16:56**

Bonjour,

une petite légende s'impose :

mon ex ligne : Elle est a mon nom. C'est moi qui la payais puis mon pere a pris le relai.

ma ligne actuelle : Elle est à mon nom et c'est mon RIB

Je m'explique

En juillet dernier, j'ai changé le RIB de mon ex ligne. Mon pere est devenu le payeur. j'ai ouvert ma ligne actuelle au meme moment.

J'ai fait le changement de RIB de mon ex ligne sur internet. Pour changer le rib de cette ligne, je dois me connecté sur sfr.fr en entrant le num et le mot de passe personnel. J'ai ensuite acces **UNIQUEMENT** aux infos de cette ligne.

En parallele, je constate que je reçois mes factures de ma ligne actuelle, sans en etre prélevé sur mon compte bancaire. Je vérifie sur le contrat si le RIB donné est le bon, et c'était le cas. Mais je n'pense pas a regarder le RIB indiqué sur ma facture SFR. Ce n'est qu'en décembre que mon pere se rend compte qu'il se fait prelevé le montant des factures de mon ex ligne (ce qui est normal comme j'ai changé le RIB) mais aussi de ma ligne actuelle, pour laquelle je n'ai effectué absolument aucune opération.

j'appelle donc sfr pour demander des explications. Et on me dit que tout était normal, car nous avions changé le rib non seulement de mon ex ligne, mais aussi de ma ligne actuelle !! ce qui est totalement faux !!

j'explique a sfr que c'était impossible puisque quand j'ai changé le rib de mon ex ligne je me suis connecté avec les identifiants correspondant a mon ex ligne, donc impossible d'avoir acces en meme temps aux infos de ma ligne actuelle.

Je sentais que mon interlocuteur de sfr avait du mal a comprendre la situation et était pressé de se débarrasser de moi. Il me répond "c'est normal, quand on change le rib d'une seule ligne ça change aussi pour toutes les autres". Complettement absurde !!

J'ajoute que parallelement ma soeur devait se faire créditer de 15€ de la part de sfr. La ligne est au nom de ma soeur et il s'agit de son rib à elle. Et étrangement, les 15€ arrive sur le compte de mon pere une nouvelle fois !!

Nous portons tous le meme nom de famille, et habitons tous a la meme adresse. Je me demande si sfr ne mélange pas ses coordonnées.

Je suis en froid avec mon pere, nous ne sommes plus en contact. Moi, je voudrais que sfr rembourse mon pere, et qu'en suite sfr me réclame l'argent.

Comment puis je m'y prendre s'il vous plait ? sachant que je suis engagé avec ma ligne actuelle jusque juillet 2010.

Je reste a disposition pour toute autre info

Merci

Par **aliren27**, le **06/06/2010** à **17:35**

Bonjour,

pouquoi n'avoir pas cédé la ligne à votre père ?

Voici un lien qui peut vous aider

[http://www.sfr.fr/media/pdf/Assistance/att00027912/formulaire\\_changement\\_titulaire.pdf](http://www.sfr.fr/media/pdf/Assistance/att00027912/formulaire_changement_titulaire.pdf)

faites le c'est la fin de vos problèmes (normalement)

bonne fin d'après midi

Aline

Par **azerty12345**, le **06/06/2010** à **18:00**

pourquoi lui céder ma ligne ? j'en ai besoin de ma ligne actuelle.

C'est moi qui doit la payer. De plus, je ne suis plus en contact avec lui.

Je ne comprends pas votre intervention. Pouvez vous vous expliquer svp

Par **aliren27**, le **07/06/2010** à **07:49**

Bonjour,

D'après ce que vous avez écrit, vous avez 2 lignes. L'une que votre père paie et l'autre c'est vous.

[citation]mon ex ligne : Elle est a mon nom. C'est moi qui la payais puis mon pere a pris le relai.

ma ligne actuelle : Elle est à mon nom et c'est mon RIB [/citation]

si vous voulez des renseignements clairs, soyez vous meme clair!!!!

[citation]pourquoi lui céder ma ligne ? j'en ai besoin de ma ligne actuelle.[/citation]

Je ne vous dis pas de ceder votre ligne actuelle, mais celle que votre père paie. si la ligne était à son nom, il n'y aurait pas de problème puisque la ligne et le paiement serait au meme nom, car actuellement 2 lignes au meme nom, 2 rib différents !!!! source d'erreurs.

Voila la cause de mon intervention.

Bien a vous

Par **azerty12345**, le **07/06/2010** à **20:12**

bonjour,

c'est bien c'que j'avais compris. Mais j'comprenais pas prq avoir réagi sur un truc qui ne m'avance pas. Certes il aurait été préférable de céder ma ligne c'est vrai. Mais si je voulais la garder a mon nom, c'est a SFR de bien faire son travail. On paye pour ça j'pense.

Mais votre remarque reste intéressante. pensez vous que SFR puisse invoquer ce motif pour s'exonerer de sa faute ? pensez vous qu'il puissent me rpd que j'aurais du céder ma ligne pour éviter toute erreur ?